

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 29 novembre 2024

DE_016_2024

Décision modificative n° 2024-002, 2024-004

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 26/11/2024

Présents votant : 12

vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 12

Présents : Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Sylvain VALOTA

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Pascal TRAMONTANA représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés: Eric CHAVEROU, Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, ,

Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Denis DEMARCHE, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet : Décision modificative n° 2024-002, 2024-004 : DÉSÉQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2024 - DE_016_2024

Le comité syndical

Vu le budget primitif 2024.

Le budget 2024 présente un déséquilibre en section d'investissement :

- Dépenses : 93 036.38 €
- Recettes : 85 892.00 €

Il faudrait équilibrer par financement par la section de fonctionnement avec 2 décisions budgétaires modificatives :

- DM 2024-002 Section fonctionnement : D 023 + 7 144.38 €
- DM 2024-003 Section investissement : R 021 + 7144.38 €

La DGFIP nous a informé d'une anomalie dans la section de fonctionnement, Effectivement les crédits ouverts au chapitre 66 (compte 66111) sont insuffisants pour mandater les intérêts dus.

Il n'est pas possible de globaliser le remboursement du capital et des intérêts au compte 1641.

En effet, le remboursement du capital de l'emprunt constitue une charge en section d'investissement (compte 1641) et les intérêts représentent une charge financière relevant de la section de fonctionnement (compte 66111).

Le remboursement du capital et des intérêts doivent être imputés dans chaque section au compte adéquat selon le tableau d'amortissement de l'emprunt.

Les crédits ouverts au BP 2024 :

1. Crédits votés : 200.00 €
2. Crédits réservés : 2 422.01 €
3. Crédits disponibles : - 2 222.01 €

La seule solution est de prendre une décision budgétaire modificative pour ouvrir les crédits nécessaires au compte 66111.

- DM 2024-004 intérêts dépense article 66111 : 2 250.00 €

La dépense est financée par le sur équilibre de la section de fonctionnement.

Le comité syndical vote à l'unanimité

- D'autoriser les décisions budgétaires modificatives n° 2024-002 afin d'équilibrer la section d'investissement.
- D'autoriser la décision budgétaire modificative n° 2024-004 afin de financer la dépense par le sur équilibre de la section de fonctionnement.

Fait et délibéré à la SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE

Le 29 novembre 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024
051-200061083-DE_016_2024-DE
A G E D I